



Saint Marc Jaumegarde

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Commune de Saint Marc Jaumegarde

PLAN LOCAL D'URBANISME

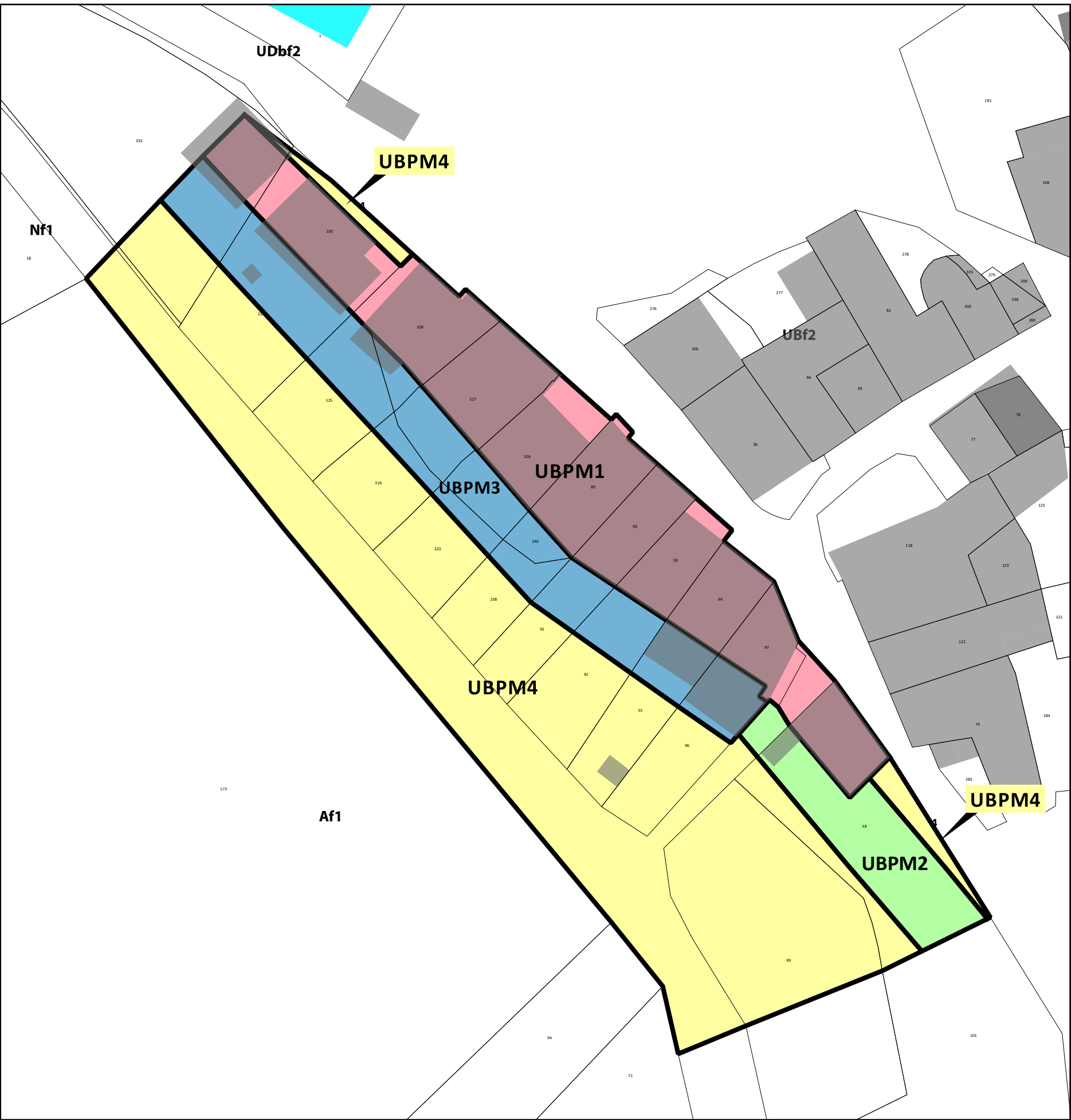
5.a. ZONAGE - Planche globale

MODIFICATION N°2 du PLU

SUITE à son ANNULATION PAR ARRÊTÉ N°1704022-1704023 du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON ET à l'ARRÊTÉ N°106Y03987 de LA COUS ADMINISTRATIVE d'APPEL de LYON du 25 février 2020 RELATIF aux MESURES d'EXÉCUTION de CE ARRÊTÉ

Elaboration du PLU prescrite le 18 octobre 2010
PLU arrêté le 16 août 2016
PLU approuvé le 21 mars 2017
Modification N°1 du PLU approuvée le 18 octobre 2018
Approbation du reclassement du secteur UD1p1 en zone N approuvée le 31 juillet 2020
Approbation de la modification n°2 le 18 décembre 2022 par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence





▲ Secteur UBpm / Les Bonfillons - plan masse

N°	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Superficie
1	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	2 636 m²
2	Aménagement Jardins / Aire de jeux	Commune		768 m²
3	Point d'Apport Volontaire	Commune		2 337 m²

▲ Liste des emplacements réservés

Légende :

UA

Nom de zone

Limite de zone

28

Emplacements réservés

Numéro d'ER

Espaces Boisés Classés

J1

Espaces verts à protéger

(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Ripisylves à protéger

(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

B1

Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger

(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)

Site classé

